



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **DOSSIER CHRYSOTILE : La CRÉ de l'Estrie franchit la première étape de ses travaux sous un éclairage nouveau!**

---

**Sherbrooke, le 19 novembre 2010** – À l'issue d'une journée intensive de travail en compagnie de nombreux experts du domaine des mines, de l'environnement, du développement économique et de la santé publique, les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ont franchi, hier, la première étape de l'exercice qu'ils se sont imposés en vue d'en arriver à la confection d'un avis documenté sur le maintien ou non de l'industrie du chrysotile dans la région de l'Estrie. C'est à la demande du gouvernement du Québec que la CRÉ de l'Estrie a accepté ce mandat de nature essentiellement politique.

C'est à huis clos que se sont déroulés les travaux afin de permettre la libre expression optimale de chacun des membres de la CRÉ de l'Estrie dans cet épineux dossier qui concerne non seulement la population de la Ville d'Asbestos, mais l'ensemble de la communauté estrienne.

Le président de la CRÉ de l'Estrie et préfet de la MRC du Granit, M. Maurice Bernier, a précisé en conférence de presse que cette démarche se devait d'être teintée du plus haut caractère de sérénité qui soit, afin que celle-ci puisse donner naissance, en toute honnêteté, à un avis le plus en équilibre possible avec la mission de recherche de l'intérêt commun que l'organisme s'est imposé, conscient d'exercer un poids politique régional fort dans une sorte de précédent.

Cet avis, d'enchaîner Monsieur Bernier, constituera l'expression d'une volonté régionale qui s'inscrit en cohérence avec le Plan quinquennal de développement de l'Estrie qui privilégie, notamment le développement durable et l'harmonisation des grands vecteurs de notre économie régionale. À raison de plus que celui-ci s'inscrit également dans le mandat beaucoup plus large qui incombe à la CRÉ de l'Estrie; soit celui d'agir comme principal porte-parole des réalités et du développement régional auprès du gouvernement du Québec.

### **DES FAITS ÉTONNANTS ET POSITIFS**

Affirmant ne pas vouloir tomber dans le piège des jugements hâtifs et se gardant d'anticiper sur l'issue des travaux engagés, Monsieur Bernier s'est déclaré surpris, par contre, par de nombreux constats de faits qui apparaissent comme positifs tant en matière de santé publique, d'environnement que d'éthique commerciale internationale. Dans la mesure où les témoignages rendus semblent démontrer que bien que considéré

cancérogène, le chrysotile exploité selon les méthodes et procédures modernes implantées depuis 1975 à la Mine Jeffrey, n'aurait donné lieu à aucun cas de maladies professionnelles déclaré chez les employés embauchés après 1975. Selon les données de la santé publique, 19 cas de maladies professionnelles auraient été répertoriés depuis 2006, mais celles-ci concernent strictement des employés embauchés avant 1975.

Monsieur Bernier s'est aussi dit interloqué par certains constats et observations qui démontreraient que plusieurs pays de l'Union européenne (U.E) ainsi que le Chili, qui participent aux pressions mondiales visant à bannir le chrysotile, sont en fait des pays manufacturiers et exportateurs de produits de substitution, dont les composantes tirées du secteur de la pétrochimie pourraient être plus nocifs et polluants que la fibre chrysotile, utilisé notamment dans la fabrication du chlore aux fins du traitement des eaux de consommation en Allemagne. Le président de la CRÉ de l'Estrie a poursuivi en affirmant que l'organisme tenterait d'obtenir d'autres éclaircissements sur ces faits étonnants auprès d'autres sources indépendantes dans les jours qui viennent.

Finalement, Monsieur Bernier a souligné que les membres du conseil d'administration avaient été surpris d'apprendre, de la bouche même des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qu'une exploitation en usine souterraine du chrysotile, telle que projetée par les promoteurs actuels, n'engendrerait aucun impact environnemental.

Monsieur Bernier a conclu en spécifiant que les membres de la CRÉ de l'Estrie se réuniraient à nouveau le 26 novembre prochain, pour dresser un bilan transitoire des travaux amorcés, et parachever la réflexion qui les amènera à statuer sur le dossier chrysotile aux alentours du 10 décembre, dans l'intention de produire et publier cet avis avant la fin de l'année 2010.

-30-

**Source :** Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911

**Information :** Judith Lavallée - Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
819 578-5459 (cellulaire)  
[jl@creestrie.qc.ca](mailto:jl@creestrie.qc.ca)